

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2025

| Référence |
|-----------|
| 2025-22 |

| Objet de la délibération |
|-----------------------------------|
| Révision tarifs Assainissement |

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 13 | 9 | 12 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 25/02/2025 |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 25/02/2025 |

| Vote |
|---|
| A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Mangers
Le : 12/03/2025

Et

Publication ou notification du :
12/03/2025

L'an 2025 et le 5 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme OUARDIRHI Roselyne à Mme MOULIN Valérie, MM : FAYOLLE Stéphane à Mme GRIGNÉ Valérie, FOUQUERAY Olivier à M. DEMANGELLE Laurent

Excusé(s) : M. DUBOIS Jean-Paul

A été nommé(e) secrétaire : M. GORGET Stéphane

Objet : Révision tarifs Assainissement

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les tarifs actuels du service assainissement et propose de se prononcer sur la révision de ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents décide :

- de laisser un tarif unique pour la consommation à 0.93 € ht le m3,
- de fixer l'abonnement annuel à 37.00 € ht.

Ces nouveaux tarifs seront en vigueur à compter du 1er avril 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/03/2025
Le Maire
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20250305-D22-05032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025
Publication : 12/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

